

devrait suffire non seulement à assurer l'écoulement des stocks accumulés de grain, mais encore à assurer l'écoulement du grain que la commission pourra acheter des producteurs. Le projet de loi représente un effort sincère pour régler une situation délicate et, pour ces raisons, je l'appuie.

(L'article est adopté.)

Sur l'article 2 (définition).

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): La Colombie-Anglaise n'était pas directement représentée sur le comité qui a étudié le projet de loi. Je demande au premier ministre, vu l'importance de Vancouver comme port à céréales et celle du commerce oriental qui passe par ce même port, de donner un représentant à la Colombie-Anglaise soit sur la commission soit sur le comité consultatif.

M. REID: Je voudrais poser une question en marge de l'alinéa (e) du paragraphe 1. Cet après-midi il s'est beaucoup agi des producteurs, mais très peu des consommateurs, et je voudrais parler un peu des consommateurs de la Colombie-Anglaise et demander au premier ministre pour quelle raison cette province devrait être incluse dans ce projet de loi. Il n'y aurait pas grand inconvénient, que je sache, à la laisser de côté. Quand on songe qu'en 1930 la production ontarienne a excédé 20 millions de boisseaux et que celle de la Colombie-Anglaise a à peine dépassé un million de boisseaux, on se demande pour quelle raison la Colombie-Anglaise serait incluse tandis que l'Ontario ne le serait pas. Puis on a omis de parler des consommateurs. La Colombie-Anglaise est une province de consommateurs; elle consomme plus qu'elle ne produit. D'ordinaire l'industrie de la volaille de notre province emploie annuellement de 8 à 10 millions de boisseaux de blé en provenance des Prairies, mais notre production est d'à peine un million de boisseaux. Quand je considère le projet de loi je me demande ce qui attend les éleveurs de volailles de la vallée du Fraser, si le prix fixé est supérieur au prix mondial. J'incline à croire que la province de la Colombie-Anglaise en souffrira, si nous devons payer un prix plus élevé que le prix mondial, lorsque nous devons porter, en tarifs de transport des marchandises, le double du fardeau de l'Ontario et des autres provinces.

M. WILLIS: Nourrissez-les d'orge.

M. REID: Je pourrais aussi parler de l'orge. Vous avez voulu préconiser la même chose l'an dernier, mais inutilement. Quand vous parlez de seigle, cela prouve bien que vous êtes un profane dans le commerce de la volaille. A l'heure qu'il est je parle de ce dont je connais.

Je crois que la Colombie-Anglaise a droit de savoir pour quelle raison elle est incluse

[L'hon. M. Stewart (Edmonton).]

dans ce projet de loi. Si elle y est incluse parce que notre province produit du blé, je réponds que notre production n'est que d'un million de boisseaux, et quand nous rapprochons cette production de celle de 20 millions de boisseaux d'une autre province, il semble étrange que cette dernière province soit exclue quand la nôtre est incluse. Tout récemment, nous nous plaignions d'être exclus d'un projet de loi, mais aujourd'hui nous nous plaignons d'y être inclus quand d'autres provinces sont exclues. Je demande des explications au premier ministre.

Le très hon. M. BENNETT: Si la province de la Colombie-Anglaise est incluse, c'est parce que les producteurs de blé de la région de la Rivière de la Paix ont exprimé le désir de l'être. Dans une proposition importante ces producteurs de blé débordent les frontières de l'Alberta et de la Colombie-Anglaise. Si l'honorable député parle au nom de la Colombie-Anglaise et s'il déclare que ces producteurs de blé désirent que la Colombie-Anglaise soit exclue du projet de loi, fort bien.

M. REID: Il est bel et bon que le premier ministre me demande si je parle au nom de la province de la Colombie-Anglaise. Ces jours derniers, nous avons entendu dire que le procureur général parlait au nom de cette province. J'admettrai que je ne puis parler au nom de la Colombie-Anglaise, mais je le répète, je n'ai pas encore reçu de réponse à la question que j'ai posée, à savoir: Pour quelle raison la province d'Ontario, qui produit 20 millions de boisseaux de blé, est-elle laissée de côté tandis que la Colombie-Anglaise dont le volume de production est bien plus faible est comprise dans le bill? J'espère que le bill ne vise nullement à permettre au Gouvernement d'exercer un contrôle sur nos ports. J'appellerai l'attention du comité sur le fait, qu'en 1933, au delà de 100 millions de boisseaux de blé ont été exportés par la voie des ports du Pacifique contre 83 millions de boisseaux qui l'ont été par tous les autres ports canadiens. La diminution des exportations du grain canadien par la voie des ports des Etats-Unis est due aux magnifiques avantages qu'offrent aux expéditeurs de grain les ports de Vancouver et de New-Westminster.

L'hon. M. MACKENZIE (Vancouver): Le premier ministre tiendra-t-il compte des observations qui ont été faites touchant la représentation de la Colombie-Anglaise au sein de cette commission?

Le très hon. M. BENNETT: A l'instar de l'honorable député, j'ai reçu des télégrammes de Vancouver me demandant que la province soit représentée au sein de la commission et indiquant que ces gens s'intéressent grande-